



Commune de Grancy

GRANCY-INFO

MAI 2026

MUNICIPALITÉ LEGISLATURE 2026-2031

Le 7 avril à midi, l'élection de Monsieur Michel Siegrist au poste de syndic a été tacite, sa candidature étant la seule déposée.

La Municipalité est ainsi désormais complète pour la prochaine législature.

Ses membres (Sébastien Creteigny, Vincent Devantay, Anne Lodari, Michel Siegrist et Justine Widmer) remercient chaleureusement les citoyennes et citoyens de Grancy pour leur confiance et leur soutien.

STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE



la Municipalité rappelle que les places devant le restaurant sont réservées strictement aux clients de la "Maison de Ville" même pour un court moment, elles font partie intégrante de la location du bâtiment. Par ailleurs, il est rappelé que les places de stationnement à proximité de la salle villageoise situées le long du chemin de la Léchère ainsi que le long de la route de Vullierens sont réservées à la clientèle du restaurant, aux visiteurs (courte durée) ainsi qu'aux usagers de la salle villageoise.

Les propriétaires et leurs locataires sont instamment priés de stationner sur leurs propriétés.

REOUVERTURE DU RESTAURANT MAISON DE VILLE DE GRANCY



Le restaurant "Maison de Ville" est ouvert depuis le **7 avril** avec les nouveaux tenanciers Mme et M. Brunel. Elle souhaite à tous les deux plein succès dans leur nouvelle activité.

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA CROIX-ROUGE

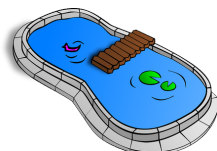


Ce service propose des transports en véhicule de tourisme aux personnes éprouvant des difficultés à se déplacer pour des rendez-vous à caractère thérapeutique et, selon disponibilités, pour des loisirs.

Les services sont assurés par des bénévoles, proposés en journée tous les jours ouvrables.

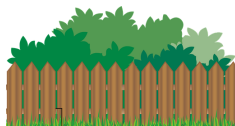
Les demandes de transports doivent parvenir aux bureaux de la Croix-Rouge au moins **48 heures à l'avance**. Il n'est malheureusement pas toujours possible de satisfaire toutes les demandes. Tél. 021 340 61 09 du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00.

POLICE DES CONSTRUCTIONS



La Municipalité rappelle que dès que vous souhaitez modifier un site en surface ou en sous-sol commencez par contacter la commune pour vous assurer des procédures à suivre.

L'article 103 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions précise qu'« aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'une bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé ». Alors dans le doute, contactez la commune pour être sûr. Merci d'avance.



VOTATION FEDERALE ET CANTONALE DU 14 JUIN 2026

Les électeurs et électrices de Grancy sont convoqués le dimanche **14 juin 2026** pour se prononcer sur :

Votation fédérale : 2 objets

Votation cantonale : 2 objets

Ouverture du bureau de vote: dimanche 14 juin de 10h00 à 11h00 à la salle villageoise. :



CONSEIL GÉNÉRAL RAPPEL

L'assemblée du Conseil général aura lieu le **lundi 15 juin 2025 à 20h00 à la salle villageoise de Grancy.**



BADGE ESSENCE RETOUR

La Municipalité rappelle que les badges carburants sont à remettre avec le no IBAN et la mention nom et prénom pour le remboursement à la bourse communale ou dans la boîte aux lettres jusqu'au **mardi 30 juin 2026.**

WWW.GRANCY.CH



RETRANSMISSION DES MATCHS DU MONDIAL DE FOOTBALL

La Municipalité communique qu'elle a autorisé la manifestation suivante et qu'elle encourage chacune et chacun à y participer :

- Retransmission des matchs du mondial de football au battoir à l'étage du 11 juin au 19 juillet 2026. Un flyer comprenant de plus amples informations sera distribué ultérieurement.

Elle remercie d'ores et déjà la population du bon accueil réservé à la manifestation susmentionnée ainsi que de sa compréhension envers les nuisances sonores qui pourraient en découler.

TERRAIN MULTI-SPORTS



La Municipalité rappelle les horaires d'utilisation du terrain multi-sports : **lundi à dimanche de 08h00 à 20h00**. Veuillez respecter ces horaires.



FRELONS ASIATIQUES/ARRÊTÉ SUR LA DESTRUCTION DES NIDS

Destruction des nids : dans le cas de présence de nids, les propriétaires sont invités à signaler les nids sur la plateforme www.frelonasiatique.ch et à faire appel à des spécialistes équipés (apiculteurs-apicultrices, sociétés de désinfection). Conformément à la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), ces interventions sont à la charge des communes et des propriétaires privés des terrains ou des bâtiments où les nids ont été localisés. Pour tout renseignement, veuillez contacter M. Vincent Devantay, municipal au 079 691 51 83.

ASSERMENTATION

Législature 2026-2031

À la suite des dernières élections du 8 mars 2026 Monsieur le Préfet procédera, le **jeudi 21 mai 2026 à 21h00 à la salle villageoise**, à l'assermentation de la nouvelle Municipalité et des membres du Conseil général qui entreront en fonction le 1^{er} juillet 2026.

Cette cérémonie d'installation est publique et toute la population est invitée à y assister.

Les membres du Conseil général seront appelés nommément à répondre à la promesse selon la liste des membres. Quant aux personnes qui désirent en faire partie pour la législature 2026-2031, elles voudront bien s'annoncer au Bureau du Conseil au moins 15 minutes avant l'assemblée, en indiquant leur nom et prénom.

Les commissions du Conseil seront élues lors de cette séance.

Cordiale bienvenue à tous **jeudi 21 mai à 21h00**.

Une verrée sera offerte par la commune après l'installation des autorités.



LA MUNICIPALITÉ

MUNICIPALITÉ DE GRANCY
PL. DE LA FONTAINE 1 - LE COLLÈGE
1117 GRANCY



GREFFE MUNICIPAL ET CONTRÔLE DES HABITANTS

Mme Mireille Hofer
Secrétaire municipale

Heures d'ouverture:
Lundi de 17h à 18h
mardi de 7h30 à 11h

Tél bureau: 021 861 14 80
admin@grancy.ch

EMPLOYÉS COMMUNAUX

Mme Nathalie Araujo de Sa
Concierge collège
et salle villageoise

Tél privé : 076 418 41 98 du
lundi au vendredi de 08h00
à 12h00 et 13h00 à 18h00

BOURSE

Mme Anne Abegg
Boursière communale

Heures d'ouverture:
mardi de 08h00 à 09h00

Tél bureau: 021 861 14 80
bourse@grancy.ch